

# ***PROJET PEDAGOGIQUE***



**Accueil de loisirs  
Périscolaire et Mercredis  
*Site de Hombourg*  
**2024/2025****

# Sommaire

<b>I. Présentation de l'organisateur</b>	
1. Historique	04
2. La SPL	05
3. Territoire d'intervention et contexte local	06
4. Publics visés	08
5. Comités d'usagers	09
6. PEDT et Projet éducatif	09
7. Démarche qualité	13
<b>II. Présentation du site</b>	
1. Historique	14
2. Diagnostic	14
3. Contexte	15
4. Principales missions	15
5. Publics accueillis	15
6. Locaux	16
<b>III. Objectifs pédagogiques</b>	<b>17</b>
<b>IV. Encadrement</b>	<b>19</b>
<b>V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil</b>	<b>22</b>
1. Place de l'enfant	22
2. Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants	22

a. Visites / accueils préalables,	
b. Organisation spécifique en début d'année scolaire,	
c. Intégration en cours d'année	
3. Accueil des enfants en situation de handicap	24
4. Relation avec les familles	26
5. Santé / hygiène	26
6. Activités	27
7. Transport	28
8. Vie quotidienne	28
9. Rythme de la journée (temps d'accueil)	30
<b>VI. Relation avec les partenaires</b>	<b>32</b>
<b>VII. Modalités d'évaluation</b>	<b>33</b>
<b><u>ANNEXES</u></b>	<b>35</b>

- Annexe 1 : Grille tarifaire
  
- Annexe 2 : Règlement de fonctionnement

## I. Présentation de l'organisateur

### 1. Historique

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités petite-enfance, enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale (devenu aujourd'hui convention territoriale globale), renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences, la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau et la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud sont devenus les actionnaires de cette SPL.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devenant de fait actionnaire de la SPL Enfance et Animation à la place de la Communauté de Communes porte de France Rhin-Sud.

## 2. La SPL

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts.

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de près de 100 salariés sur l'année,
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 crèches, 1 relais Petite Enfance et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m<sup>2</sup>.

A ce jour,

- la présidente est madame MEHLEN Josiane,
- le directeur général est monsieur SCHROEDER Christophe.

### 3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction du quotient familial des familles, ou du revenu de référence selon les activités.

La situation des deux crèches facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation : des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se situe sur le territoire, permettant aux équipes d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron, parc de loisirs (terrain multi-sports, pump-track, tyrolienne, jeux pour enfants, agrès de fitness...)
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes, parcours de santé, aire de jeux.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multisports.
- Sur Chalampé : stade de football, terrain multi-activités, aire de jeux pour enfants

#### Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

#### Vie économique locale :

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Buta chimie, Euro glas.

#### 4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement 31/12/2021, se situe à 7 889 habitants (7 522 au 31/12/2013)

Population au 1<sup>er</sup> janvier

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau
Population totale	1 651	996	1 376	996	2 028	842

*Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de :*

- 62 enfants le matin,
- 398 enfants sur le temps méridien,
- 234 enfants le soir
- 131 enfants le mercredi

*(DSP avec la m2A).*

*Pour l'année 2024/2025, jusqu'à 369 enfants de 3 à 11 ans sont accueillis sur quatre périscolaires et six lieux sur les temps méridiens : 55 enfants sur Niffer, 86 sur Hombourg, 96*

sur Ottmarsheim et 69 sur Bantzenheim, 40 sur Chalampé et 27 sur Petit-Landau. Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Le nombre d'enfants accueillis en accueil de loisirs extrascolaire de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

## 5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers.

Les objectifs de ces comités sont de permettre

- D'exprimer les besoins des usagers,
- D'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- Et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

## 6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

## Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
  - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
  - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs
  
- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
  - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
  - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants
  
- ⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
  - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
  - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

## Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et réglementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités

Et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

*Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.*

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇒ Développer l'autonomie et la responsabilisation

*Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.*

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ Assurer la coéducation

*Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.*

- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation

*Vivre en collectivité et s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.*

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie

- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

## 7. Démarche qualité

Les quatre accueils de loisirs gérés par la SPL Enfance et Animation ont été certifiés « Quali'loisirs » de 2017 à 2023.

L'engagement dans une démarche qualité est un signe de qualité pour les professionnels et un gage de confiance pour les usagers.

Cette expérience de respect d'engagements liés à une certification permet aujourd'hui aux quatre accueils de loisirs de rester sur un principe de démarche qualité, en maintenant la qualité sur les méthodes pédagogiques, la prise en charge de l'enfant et la relation avec les parents.

Cette démarche garantit que les sites d'accueils de loisirs respectent des engagements au niveau de :

- L'accueil et la qualité relationnel
- La prévention et la sécurité
- Les projets pédagogiques et les activités
- La vie locale, l'environnement et la culture
- Les locaux
- L'équipe d'encadrement
- La relation avec les familles
- La communication

## II. Présentation du site

### 1. Historique

L'accueil de loisirs à Hombourg a vu le jour en 1996 pour répondre au besoin de garde des familles. L'accueil s'effectuait le matin, le midi et le soir après l'école pour une vingtaine d'enfants et était géré par la MJC-MPT de Hombourg.

L'accueil des enfants s'est fait dans les locaux de la MJC/MPT jusqu'en janvier 2013 où les enfants ont pu intégrer le nouveau bâtiment périscolaire situé 15 rue du 5<sup>ème</sup> RSM.

En effet, chaque année la demande augmente : d'un agrément de 35 enfants en 2009, il passe à 75 en 2013.

A la rentrée 2012, la MJC/MPT reprend également la gestion du périscolaire de la commune de

Petit-Landau jusque-là géré par le périscolaire de Niffer (association l'île aux enfants). En effet, la demande sur Petit-Landau augmentant également, le périscolaire de Niffer n'était plus en capacité d'accueillir les enfants sur leur site.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le périscolaire est repris par la SPLEA.

### 2. Diagnostic

L'accueil de loisirs de Hombourg se situe dans une commune dynamique qui compte 1351 habitants (population légale INSEE en 2021). Château, golf, sentier pieds nus, parcours vitae, complexe sportif, pumptrack, pistes cyclables, forêt de la Hardt et sa cascade à proximité, ce village propose des loisirs extérieurs afin de s'aérer le corps et l'esprit.

C'est un village convivial qui abrite plusieurs associations très actives.

Au centre du village, se situent l'école maternelle et élémentaire, à 10 minutes à pied de l'accueil de loisirs.

Quatre kilomètres séparent Hombourg de Petit-Landau, commune de 828 habitants (chiffre de 2017).

**97 enfants** au total ont un dossier d'inscription au périscolaire de Hombourg.

Depuis 2021/2022, les enfants de l'école maternelle de Petit-Landau sont pris en charge par l'accueil de loisirs de Niffer le midi et le soir.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, les enfants de l'école élémentaire sont pris en charge par le périscolaire de Niffer à midi et depuis cette rentrée 2024, le soir également.

Le matin, ils sont pris en charge exclusivement par notre service.

Ces choix ont été fait afin de répondre aux besoins des plus petits, avec un lieu et du matériel adapté à leur âge mais a également permis de répondre à la forte demande de garde des familles.

### 3. Contexte

Pour la rentrée 2024/25, le périscolaire est ouvert le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi aux créneaux suivants :

- Le matin : de 7h à 8h
- Le midi : de 11h30 à 13h30
- Le soir : de 16h à 18h30

Le mercredi, le site ouvert en continu de 7h à 18h30.

Durant les vacances scolaires, le site de Hombourg est ouvert en alternance avec le site d'Ottmarsheim selon un planning déterminé à l'avance, sur les mêmes créneaux horaires que le mercredi (sauf exception).

### 4. Principales missions

- Offrir aux enfants un cadre de vie convivial et chaleureux
- Adapter au mieux le rythme du périscolaire à celui de chaque enfant
- Développer des autonomies distinctes
- Favoriser l'éveil créatif, la sensibilité artistique ainsi que l'imagination
- Développer certaines relations entre enfants comme la coopération, l'entraide, le respect, travailler avec eux sur les interactions sociales
- Donner à l'enfant la possibilité d'être entendu, reconnaître ses besoins affectifs et sécuritaires
- Mettre en valeur les savoirs faire et être de l'enfant

### 5. Publics accueillis

Pour l'année scolaire 2024/25, le site de Hombourg a un agrément de 86 enfants.

Nous accueillons les enfants à partir de 2 ans et demi, dès lors qu'ils sont scolarisés, et ce jusqu'à 12 ans.

Le périscolaire s'adresse essentiellement aux enfants scolarisés sur la commune de Hombourg et Petit-Landau.

Hombourg est, depuis la rentrée 2017, le pôle bilingue, ainsi les familles de Petit-Landau et Niffer qui souhaitent que leurs enfants s'inscrivent dans un parcours bilingue sont scolarisés à Hombourg.

## 6. Locaux

Le bâtiment périscolaire se situe à la sortie du village (dans la direction de Petit-Landau) en face du complexe sportif Gilbert RUSCH et à côté de la MJC-MPT et de la salle des fêtes. C'est un bâtiment de plain-pied de 625 m<sup>2</sup> qui comprend :

### Pour les enfants :

- Un sas d'entrée

- Un hall d'entrée où se situe la borne d'accueil. Chaque matin et chaque soir, un animateur est présent afin d'y accueillir les parents. C'est un lieu spacieux où se trouve un panneau d'affichage, un présentoir de diverses documentations, des rangées de crochets avec étiquettes nominatives pour chaque enfant et positionnées par groupe « salle ». De grands arbres décorent ce hall et les enfants peuvent s'installer autour. Les parents sont de nouveau accueillis à l'intérieur du bâtiment pour déposer ou venir chercher les enfants. Des espaces permanents tels que les déguisements, la dinette, un babyfoot sont également installés dans ce hall.

- 2 espaces sanitaires : 5 toilettes dont 1 pour les maternels chez les filles et 3 toilettes et 3 urinoirs chez les garçons. Une douche est également disponible dans cet espace en cas d'incident. Deux toilettes pour personne à mobilité réduite sont également à disposition dans les deux sanitaires. Différentes tailles de vasques favorisent l'autonomie pour le lavage des mains.

- La salle de restauration, a une capacité de 72 places assises. C'est un espace convivial avec mobilier adapté. Une cuisine pédagogique adaptée aux enfants est disponible dans ce lieu et permet de cuisiner aux côtés des animateurs. Cette salle est utilisée le midi pour le repas du groupe CP/CE1/CE2 ainsi que pour le goûter du soir.

- 4 espaces d'activités qui ont chacune leur spécificité :

- Une salle dédiée à l'espace restauration pour les CM1/CM2 le temps du midi. Cette salle est aussi un espace de créativité utilisé lors des ateliers artistiques les soirs et le mercredi.
- Une salle de jeux, modulable grâce à des panneaux pouvant ainsi créer deux salles. Salle de jeux, d'activités et de temps calme des maternels essentiellement le midi.
- Une salle dédiée à l'espace restauration pour les maternels le temps du midi. Salle utilisée pour des jeux de société ou des activités manuelles le soir.
- Une salle de repos et/ou sieste le mercredi. Espace de retour au calme et de lecture.

- A côté de l'espace cuisine, un local est aménagé pour le stockage du matériel nécessaire à des projets extérieurs afin que cela soit pratique et facile d'accès, pour les enfants ainsi que pour l'équipe d'animation.

- En extérieur : un box de rangement consacré aux jeux extérieurs, au matériel sportif, de jardinage.

### Pour les salariés :

Les lieux à destination des salariés et/ou dangereux pour les enfants sont signalés par des smileys.

- Les sanitaires adultes
- La buanderie où sont installés le lave-linge et le sèche-linge, le stock des produits d'entretien et le matériel de nettoyage
- Les vestiaires adultes où se trouvent des vestiaires métalliques au nom des salariés.
- Une cuisine en deux zones (sale et propre), carrelée et munie de meubles et appareil en inox, un lave-vaisselle ainsi que deux fours pour les remises en températures. Un accès donne sur l'extérieur pour la livraison des denrées par le traiteur ainsi qu'à un local poubelle.
- La salle de pause des salariés
- Le bureau de la directrice adjointe qui donne sur le sas d'entrée
- Le bureau de la directrice

### **III. Les objectifs pédagogiques**

Les objectifs ont été réfléchis en équipe, par groupe de référence.

#### **1. Développer l'autonomie et la prise de responsabilité**

L'autonomie est à envisager dans la mise en pratique des moments quotidiens (repas, goûters, temps d'activités, transition entre les activités, ...) pour chaque enfant et dans la mesure de ses capacités.

La responsabilisation est à mettre en pratique, toujours en fonction des capacités des enfants, au cours des différents moments d'animation et également à envisager dans les relations entre individus.

Ainsi, nous pourrons contribuer au développement des capacités motrices, des connaissances, de l'imaginaire et du sens social de l'enfant.

*Dans la vie quotidienne :*

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes sociales, en étant attentif aux comportements, en restant à l'écoute des petits soucis du quotidien
- Respecter les règles collectives de sécurité, en décidant de celles-ci avec le groupe
- Permettre à chacun de vivre dans de bonnes conditions affectives, physiques et matérielles, en adoptant les comportements et les décisions à l'âge des enfants

- Faire des repas, des temps d'accueil et de tout temps informel des moments de qualité et d'échanges
- Respecter les rythmes biologiques en alternant les temps d'activités dynamiques avec des temps plus calmes, en proposant différents types d'accueil
- Développer leur autonomie en leur montrant qu'ils ont tous des capacités
- Trouver en nous des adultes référents et disponibles, en nous montrant nous-mêmes responsables et respectueux des règles et en restant à l'écoute des enfants

*Dans les temps d'animation :*

- Favoriser les propositions et le choix de nouvelles activités, grâce à des outils adaptés et en rapportant le jeu ou l'activité au thème
- Favoriser la découverte d'activités nouvelles et créatrices, en se formant (grâce à des intervenants plus qualifiés) ou en s'informant sur ce qui est possible de faire
- Favoriser la découverte du milieu naturel, culturel et humain
- Privilégier les notions de plaisir et de jeu, en respectant les rythmes biologiques de chacun
- Dans la mesure du possible, adapter les activités aux capacités et envies de chacun, en observant le comportement des enfants face aux activités proposées, et en restant à l'écoute des enfants
- Favoriser l'utilisation des capacités inventives et créatives de l'enfant en proposant des activités nouvelles et évolutives

## **2. Favoriser l'acceptation de la différence**

Accepter l'autre, c'est le faire indépendamment de ses croyances, de ses intérêts ou de son identité. Il est important d'accepter autrui tout en faisant preuve de respect, de tolérance et de bienveillance et ce, peu importe ses différences avec nous.

- Favoriser la solidarité et l'entraide entre enfants
- Sensibiliser aux différents handicaps à travers des jeux, des livres, des discussions...
- Mettre en place des partenariats avec des établissements médico éducatifs
- S'appuyer sur les compétences de l'AMP (aide médico-psychologique) en l'incluant dans les réunions d'équipe afin d'échanger sur les enfants (aménagements d'accueil)
- Mettre en place des interventions favorisant la différence et les handicaps

## **3. Faciliter la transition et la passerelle d'un groupe à un autre**

Chaque étape du parcours d'un enfant est une découverte, offrant à la fois des opportunités d'enrichissement pour leur développement et autonomie mais aussi des moments de transition qu'il est essentiel d'accompagner.

Afin d'assurer une traversée harmonieuse, l'équipe d'animation est présente pour accompagner les enfants dans cette transition entre différents niveaux.

- Porter une attention particulière aux enfants qui changent de niveau
- Être à l'écoute des besoins et des particularités des enfants en fonction de leur âge
- Observer l'enfant et l'accompagner pour lui permettre de poursuivre ses propres recherches, tant sur le plan de son identité, que sur celui de la sensorialité et du relationnel (notamment sur le groupe CM1/CM2)
- Proposer des responsabilités à l'enfant, en lien avec ses attentes, ses désirs et ses besoins

Durant les mercredis, l'équipe d'animation a choisi de mettre en avant les héros du quotidien. A partir de cette thématique, les objectifs qui en découlent sont :

- Faire découvrir aux enfants ce que signifie être un héros du quotidien, en mettant en avant des figures comme les secouristes, la protection animale, les agents communaux
- Organiser des jeux qui nécessitent un travail d'équipe, illustrant ainsi l'importance de l'entraide
- Encourager les enfants à créer leurs propres super-héros en imaginant des pouvoirs et missions qui aident les autres
- Favoriser des échanges où les enfants peuvent partager des histoires de héros qu'ils connaissent dans leur vie quotidienne.

#### **IV. Encadrement**

L'équipe permanente du périscolaire est composée de 10 personnes.

##### 7 animateurs :

- **FOERNBACHER Charline** (BAFA, CQP Animation Périscolaire, PSC1, SST) animatrice référente lors de l'absence de la directrice
- **BLUM Hélène** (BAFA) en mi-temps thérapeutique, poste complétée par **FRANCK Fanny** (BAFA)
- **BROSSAY Catherine** (BAFA, PSC1)
- **CARRE Mailys** (sans qualification, PSC1)
- **HARNIST Margot** (BAFA, PSC1)
- **JACOBIERE Mariya** (stagiaire BAFA, PSC1)
- **LACOUR Marie** (BAFA, PSC1)

##### 2 agents de service :

- **BENSLIMANE Ophélie** (HACCP, PSC1)
- **BELHADJ Fatna** (sans qualification)

1 directrice :

- **AUBRY Marie-Gaëlle** (BAFA, BAFD, Stagiaire DEJEPS, PSC1, Habilitation électrique, SST)

Les missions des différents membres du personnel sont les suivantes :

*L'animateur :*

- Répondre aux besoins des enfants, identifier son public
- Assurer une sécurité physique et affective
- Adopter un langage et une tenue respectueux des situations et des personnes
- Être à l'écoute, disponible, bienveillant, observer et réagir
- Donner vie à un groupe
- Créer une ambiance conviviale afin d'avoir un comportement modélisable
- Être exemplaire concernant les valeurs éducatives qui sont promues
- Accompagner la parentalité
- Être référent dans l'accompagnement d'un stagiaire
- Articuler son travail sur des méthodes pédagogiques précises
- Initier et ouvrir les enfants à des activités variées
- Construire et mener des projets d'animation avec les enfants
- Communiquer et transmettre les informations
- Faire rêver...

*La directrice et l'animatrice référente :*

- Mettre en place des conditions d'accueil favorables à l'épanouissement des enfants
- Garantir la cohérence entre le fonctionnement de la structure et le projet éducatif et pédagogique
- Faire respecter le règlement intérieur
- Accompagner, soutenir et cadrer le travail de l'équipe d'animation
- Ecouter et entendre les différents acteurs concernés par la structure
- Assurer le lien entre la société gestionnaire et la structure périscolaire
- Favoriser l'aide à la parentalité
- Assurer la formation des stagiaires

- Se porter responsable du travail et des actions entreprises par l'ensemble de l'équipe d'animation
- Gérer le travail de l'équipe de service
- Mettre en réseau la structure et les différents acteurs des communes et de la communauté des communes

*Les agents de service :*

- Assurer l'entretien et le rangement des locaux
- Prévenir les anomalies courantes
- Veiller au respect des normes HACCP
- Se charger de la réception des aliments, remise en température, mise en plat (tout en respectant les protocoles)
- Participer au respect des lieux
- Assurer un accompagnement éducatif lors des repas

Toutes les personnes intervenant auprès des enfants sont garantes d'une **relation éducative**. Cela se définit par un lien de dépendance et d'influence réciproque qui permet d'assurer la formation et le développement des êtres humains.

Dans un cadre familial, la relation éducative entre parents et enfants transmet les modèles de comportement, de façon de faire, de sentir, d'agir qui marquent le devenir de tout être humain dans son histoire personnelle.

Dans le cadre social, la relation éducative entre un enfant et un éducateur de métier modèle le développement de l'être humain selon les valeurs et idéaux collectifs de la société.

Afin d'accueillir au mieux ces stagiaires, un travail sur le rôle de formateur a été nécessaire. En effet, même dans le cadre d'un simple stage de découverte, il est important de pouvoir mettre en œuvre des outils et attitudes appropriés afin de garantir le meilleur accompagnement possible. Cela demande du temps et de l'énergie pour les deux parties (stagiaires + formateurs). Le formateur va être amené à analyser sa pratique voire à la requestionner.

*Rôle du formateur :*

- Accueillir le stagiaire et lui donner les moyens de réussir ses missions
- Suivre les projets de stage et actions éducatives
- Evaluer le stagiaire, ses compétences et acquis
- Rencontrer le formateur école
- Favoriser son intégration au sein de l'équipe ainsi qu'auprès des enfants
- Assurer un suivi régulier, évaluer la qualité du travail effectué
- Mettre en confiance le stagiaire par son écoute et sa disponibilité
- S'autoriser à sortir de la routine, à bousculer les temps d'accueil
- Rassurer et encourager le stagiaire sur ses capacités
- Conseiller le stagiaire sur son projet professionnel

Plusieurs fois dans l'année, la structure accueille des jeunes pour des stages de découverte (3<sup>ème</sup>) ou pour des stages spécifiques (type BAC Pro Accompagnement Soins et Services à la personne). Ces jeunes sont présents pour des périodes entre 1 et 3 semaines et sont suivis par un tuteur au sein de la structure.

## **V. Fonctionnement/déroulement de l'accueil**

### **1. Place de l'enfant**

La connaissance des enfants peut s'appréhender de multiples manières.

Dans la mesure où l'enfant est avant tout un être global. Il est important de ne pas dissocier ce qui le constitue. Chacun de ses aspects physiologiques, psychologiques, affectifs, sociaux, culturels ou autres se développent indépendamment les uns des autres, et suivant des évolutions différentes et concourent à former un individu particulier.

C'est un être par essence social qui naît, grandit et vit dans un milieu social. Il y développe de multiples relations aux autres lui permettant d'évoluer au fil des années. C'est pourquoi il est important de l'aider à clarifier le cadre dans lequel il évolue en lui fournissant des repères afin

qu'il puisse agir en toute sécurité et prendre peu à peu des responsabilités compatibles avec ses possibilités et son devenir d'adulte.

En accueil de loisirs, l'enfant se situe de fait dans une situation de groupe qu'il importe de prendre en compte dans toute réflexion pédagogique. Il y est également une personne à part entière avec son individualité dont la reconnaissance passe par le regard de l'autre.

Dans ses échanges avec ses pairs et les adultes, l'enfant s'identifie et se socialise progressivement.

Une organisation adaptée et un aménagement des locaux, décrits les projets éducatifs et pédagogiques, doivent permettre de respecter les besoins de l'enfant. Il faut savoir prendre le temps et en laisser aux enfants pour qu'ils puissent bénéficier, intégrer, profiter pleinement des moments de vie lors de l'accueil.

Dans tous les cas, l'enfant a besoin de bienveillance et de bienveillance. L'adulte doit trouver la bonne distance entre l'enfant et lui pour lui prodiguer soin et attention (paroles et gestes rassurants, regards attentifs).

Le jeu est l'activité première et naturelle de l'enfant. Il est le principal outil de construction de sa personne. Il doit prendre d'autant plus de place que l'enfant est jeune. Jouer seul, avec l'autre, avec les autres, librement, de façon organisée par l'adulte, lui permet de grandir.

### *L'accueil individuel*

Si notre travail repose essentiellement sur l'accueil et l'animation de groupe, nous accompagnons également les enfants individuellement.

Sur les 86 enfants accueillis sur notre site, il est compliqué de mettre en place un véritable suivi du développement de chacun. Cependant, nous réalisons un accompagnement spécifique, dans la mesure du possible, concernant les enfants qui sont en attente, qui ont des besoins ou des manques qui attirent notre attention.

La conduite de ce travail s'appuie sur la concertation et les observations de l'ensemble de l'équipe d'animation. Les échanges de pratique avec l'association APPUIS aident également à prendre du recul, en équipe.

Cet accompagnement se fait beaucoup par de l'écoute active et passive, par de la parole en groupe ou de l'éveil à travers des histoires.

Il est important de rappeler que ce travail est avant tout un travail sur un comportement social et non psychologique.

Nous ne théorisons pas les comportements des enfants. L'accompagnement du développement de l'enfant se fait à travers l'intérêt que nous leur portons.

## 2. Accueil des enfants en situation de handicap

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006
- La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989
- la loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.
- la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

**... sans caractère contraignant :**

Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière. »

*Cf. site « enfant-différent.org »*

Pour permettre aux enfants, quel que soit leur âge, leurs difficultés ou leur handicap, d'être suffisamment tout au long de la journée au sein de l'accueil et de trouver leur place dans le groupe, une mise en place et une adaptation est organisée.

En connaissant mieux les lieux, avec les parents et l'enfant, il est conseillé de faire une visite de nos locaux. Il est préférable d'organiser cette visite durant les temps d'accueil et en présence de l'équipe d'animation.

La famille est toujours porteuse d'indications, de préconisations et de solutions, dès lors qu'elle est sollicitée ou qu'elle perçoit la place que l'organisateur lui donne. Cela permet également d'installer une relation de confiance, base essentielle pour un accueil de qualité.

Un espace détente est prévu pour offrir à l'enfant un lieu où il peut se ressourcer (à l'écart du groupe, au calme si besoin). Cet espace est accessible à tout moment et peut servir à tous.

Il est important que toute l'équipe soit concernée par l'accueil de l'enfant en situation de handicap. A partir des informations d'entretien avec la famille, de la rencontre avec l'enfant, l'interlocuteur principal partage les éléments nécessaires pour réfléchir en commun à la mise en œuvre de l'accueil. Cela se fait via les réunions d'équipe.

Un projet spécifique accueil inclusif est mis en œuvre depuis plusieurs années pour l'ensemble des accueils de loisirs gérés par la SPLEA, financé par la CAF, dans le cadre des fonds publics et territoires. Dans ce cadre, une AMP (Aide médico-psychologique) est embauchée pour venir en aide aux animateurs encadrant des enfants en situation de handicap ou des enfants en suspicion de handicap et intervient directement auprès des enfants. Par ailleurs, une formation sur la thématique de l'accueil inclusif est proposée chaque année aux personnels encadrants et du matériel spécifique est acheté en fonction des particularités des enfants. Enfin, une professionnelle spécialisée externe à nos services intervient auprès des enfants en situation de handicap.

### 3. Relation avec les familles

Notre principal objectif est de favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents, de faire participer les familles à la vie du centre.

Une rencontre avec les familles lors de la première inscription est indispensable. Cela sera également l'occasion de faire visiter les locaux.

Toute l'équipe se doit d'être disponible pour répondre aux questions des parents. En effet, dans la gestion de la vie quotidienne, l'équipe d'animation a pour charge d'accueillir l'enfant mais aussi sa famille, de l'écouter et de retransmettre à cette dernière les informations concernant l'accueil de l'enfant.

Lors des transmissions du matin ou du soir, le référent ou membre de l'équipe doit être attentif aux attentes ou questionnements des parents, pour les rassurer de manière objective. Les retours des familles permettent à l'équipe de réajuster leurs pratiques.

Nos équipes veillent à mobiliser les parents autour de projets et de manifestations festives. Des projets sont proposés pour mettre en valeur et partager des compétences ou passions. Ces actions sont menées conjointement avec les parents, qui peuvent ainsi partager leurs savoirs (cuisine, couture, jardinage...).

Si des familles souhaitent échanger avec l'équipe, de nombreux moyens d'expression existent : au-delà du mail ou de l'appel téléphonique, ils ont également la possibilité de s'exprimer via l'enquête de satisfaction « familles » mise en place à de nombreuses reprises durant l'année (en octobre et en juin puis durant les ACM).

#### 4. Santé/hygiène

L'assistant sanitaire du site de Hombourg est **Catherine BROSSAY**.

En cas de crise sanitaire, la directrice, **Marie-Gaëlle AUBRY**, est la référente COVID-19. Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus.

Lorsqu'un enfant se blesse sans trop de gravité, des soins lui sont immédiatement prodigués. Lors de l'absence de l'assistant sanitaire, chaque membre de l'équipe (étant formé minimum au PSC1) est en capacité d'administrer les premiers soins.

Aucun soin n'est administré sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires (classeur bleu). De plus, à chaque fois qu'un enfant est soigné, la personne responsable reporte ces informations dans le cahier d'infirmerie.

Plusieurs trousse de premiers secours sont systématiquement emmenées lors des trajets périscolaire-école.

Les trousse mobiles ainsi que l'armoire à pharmacie sont constituées conformément aux listes établies par Jeunesse et Sports et vérifiées tous les mois.

Pour les plaies graves, l'équipe sera en capacité de prodiguer les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contactés.

En cas de traitement médical, l'équipe d'animation peut administrer un médicament à un enfant sur présentation d'une ordonnance. Les médicaments sont consignés dans la boîte à pharmacie, fermée à clé, se trouvant dans la salle d'activités manuelles.

#### 5. Activités

Les différents modes de proposition d'activités sont les suivantes :

- ❖ Les activités choisies parmi différentes propositions permettent de réunir un groupe d'enfants autour d'une activité commune (différentes activités proposées sur un programme)
- ❖ Les activités proposées par les enfants : l'animateur laisse les enfants choisir et organiser leurs propres activités (activités au choix de l'enfant en discussion lors de forum)
- ❖ Les activités spontanées deviennent activités à part entière : l'animateur doit y prêter attention et rester bien à l'écoute de son public (jeux de rôle, jeux en extérieur)
- ❖ Les activités menées par les enfants par la mise à disposition du matériel pédagogique non dangereux : l'animateur n'intervient pas intempestivement mais doit rester présent et disponible (espaces permanents : dinette, jeux de construction, coloriage, ...)

Nous mettons en place des activités le soir, à raison de deux activités différentes (une pour les maternels et une pour les élémentaires), au choix des enfants. La décision a été prise en équipe afin de favoriser les enfants souhaitant profiter d'une activité cadrée, mais laissant la possibilité aux autres de jouer « librement », sous la surveillance d'un animateur.

D'où l'importance de la notion de « libre choix » : cette façon de laisser l'enfant « choisir » permet de donner une certaine « part » de pouvoir à l'enfant pour l'aider dans son développement affectif.

Les activités sont manuelles, ludiques, culturelles, sportives ou organisées dans le cadre d'un projet.

La notion de « libre choix » permettra ainsi aux enfants, notamment aux plus grands, de lire, de discuter avec leurs amis, d'être plus autonomes.

Nous essayerons de mettre en place ces activités après le goûter jusqu'à 18h maximum, plage horaire la plus demandée, afin que les enfants aient le temps de profiter de l'activité sans frustration du départ.

## 6. Transport

La SPL Enfance et Animation possède 5 minibus dont 1 affecté en temps périscolaire pour aller chercher les enfants de petite section à Hombourg.

Tous les véhicules sont munis de rehausseurs pour enfant de plus de 15kg. Si les enfants pèsent moins de 15kg, la famille peut mettre à disposition un siège pour le transport de leur enfant.

Lors des trajets écoles/périscolaire, les taux d'encadrement doivent être respectés.

Le personnel d'encadrement se munit systématiquement de la liste des enfants, d'une trousse de secours, d'un téléphone portable ainsi que d'un boudrier fluorescent.

## 7. Vie quotidienne

### **LES REPAS**

Les repas sont réalisés et livrés en liaison froide par « **LES PETITES PAPILLES** ».

Lors de la livraison des repas, la démarche HACCP (prise de température, procédures de contrôle à réception) est mise en place afin de contrôler les aliments.

Les plats, conditionnés en bacs gastros, sont remis en température dans un four spécifique.

Un échantillon de chaque repas et de chaque service est conservé au réfrigérateur durant 5 jours.

L'équipe veillera au respect de l'équilibre alimentaire et tentera de sensibiliser les enfants au goût (cela signifie que nous servirons de tout aux enfants sans pour autant les forcer à manger).

Les régimes alimentaires particuliers sont respectés : il est possible de commander des repas sans viande. Pour d'autres allergies alimentaires, dans le cadre d'un PAI, la famille peut apporter un panier repas chaque jour.

Les menus de la semaine sont affichés dans la structure et sont à disposition des familles sur le site internet.

De manière ponctuelle, les enfants auront le plaisir de pique-niquer, de découvrir un buffet (froid/chaud) ou des repas thématiques (semaine du goût, végétarien, produits issus de l'agriculture biologique...)

Les animateurs veilleront à la gestion du niveau sonore et tenteront de faire du repas, un moment de partage, de convivialité et d'échanges.

Le milieu d'une journée est synonyme de fatigabilité pour l'enfant. Il correspond à un creux d'énergie. Ce temps doit offrir de bonnes conditions de calme et de convivialité pour remplir son rôle réparateur.

### **LES GOUTERS**

Tous les deux mois, un plan goûters tenant compte de la composition du repas de midi est effectué. Les goûters sont affichés dans le hall d'entrée pour les familles. Ils sont répertoriés dans un cahier où sont conservés le nom du produit, la DLC et le numéro de lot.

Tous les vendredis, le goûter est fait maison par une animatrice.

### **HYGIENE DES MAINS**

Avant chaque repas et/ou chaque activité, les enfants sont invités à se laver les mains. Une affiche leur indiquant comment bien se laver les mains est placée au-dessus du distributeur de savon. Les animateurs sont également présents pour répéter régulièrement les bons gestes à adopter. Du gel hydro alcoolique est également à disposition des usagers dans le sas d'entrée.

### **LE CHANGE**

Il se peut qu'un enfant se salisse accidentellement. Le périscolaire a des vêtements de rechange si besoin. L'équipe répertorie dans un cahier les vêtements prêtés aux familles. Si un enfant a besoin d'être nettoyé, nous avons à disposition des lingettes et des gants de toilettes à usage unique ainsi qu'une douche dans les sanitaires garçons.

## **8. Rythme de la journée**

### *Le matin*

Le périscolaire ouvre ses portes à 7h pour accueillir les enfants de Hombourg et de Petit Landau dont les parents travaillent et qui ne peuvent donc pas les emmener eux-mêmes à l'école.

Entre 7h et 7h20 les enfants peuvent prendre un petit déjeuner complet (pain, brioche, céréales, lait, jus de fruits...). Ceux qui ne prennent pas de petit déjeuner peuvent participer à des activités libres.

Les enfants des écoles de Hombourg sont accompagnés à l'école à pied à 7h45, dernier délai. Les enfants de Petit-Landau sont emmenés à l'école en mini bus.

### *L'accueil du midi*

Nous avons mis en place trois salles de restauration sur Hombourg, pour respecter le rythme des enfants (un enfant de maternelle a besoin de plus de temps et d'attention lors du repas) et dans un souci de bien-être (réduction du volume sonore). Des animateurs référents accompagnent tout au long de l'année les groupes d'enfants.

- Dans la grande salle de restauration avec 3 animateurs : les CP/CE1/CE2
- Dans une salle avec 1 animateur : les CM1/CM2
- Dans une salle avec 3 animateurs : les PS/MS/GS

Toutes les tables sont prêtes à l'arrivée des enfants.

Les animateurs invitent les enfants à se souhaiter un bon appétit. La lecture du menu est réalisée soit par un agent de service, soit par un animateur.

Les agents de service disposent de 4 chariots (3 pour chaque service + 1 pour le débarrassage). En maternelle, les animatrices se déplacent pour récupérer les assiettes des plus petits, les passer aux agents de service qui les remplissent. En temps normal, les plus grands viennent au chariot avec leur assiette et les agents de service leur servent le repas.

Sur le service des élémentaires, ce sont les animateurs qui servent les enfants. Ils passent de table en table avec le chariot pour déterminer avec l'enfant la quantité mise dans l'assiette. Les enfants s'engagent alors à manger ce qu'ils ont demandé.

Les animateurs aident les plus petits afin que ce moment se passe dans les meilleures conditions. Ils veillent à ce que les enfants goûtent à tout pour leur permettre de découvrir de nouvelles saveurs. Au moment de débarrasser, une bassine est mise à disposition pour que les enfants vident leurs assiettes. Les élémentaires débarrassent leurs déchets et leurs couverts dans des barquettes placées sur leur table à la fin du repas.

### *L'accueil du soir*

Dès 16h, les enfants sont récupérés aux écoles.

Arrivés au périscolaire, un goûter est proposé et préparé par les animateurs. Le goûter est affiché pour une période de quinze jours sur la porte d'entrée. Une animatrice est chargée de la proposition en fonction du repas de midi. Tous les vendredis soirs, un goûter fait maison est proposé.

Après le goûter, des activités dirigées et libres sont proposées aux enfants, selon leur groupe d'âge. Un animateur est toujours dédié à l'accueil des familles.

Des temps d'échange peuvent également être organisé par petits groupes.

Il est possible pour les enfants de faire leurs devoirs le lundi, mardi et jeudi. Ce n'est pas une aide aux devoirs mais un temps donné et proposé aux enfants pour les faire. Ce temps est en semi-autonomie, géré par l'animateur d'accueil.

### *Le mercredi*

Voici le déroulement d'une journée type le mercredi :

7h à 9h	Accueil échelonné des enfants
8h30	Petit déjeuner
9h à 10h	Jeux libres et forum choix des activités
10h à 11h15	Activités
11h15 à 11h45/12h15	Jeux libres / extérieur
11h45	Passage à table
12h45>13h45	Temps libres + sieste pour les PS
13h30	Arrivée et/ou départ des enfants
14h	Début des activités / sortie
16h	Goûter

16h30	Jeux libres (dans 2 salles d'activités) + départ échelonné des enfants
18h30	Fermeture du service

Un programme d'activités est organisé par cycle, tous les deux mois. Il est envoyé aux familles, consultable sur le site internet et au périscolaire.

Une fiche projet est également réalisée à chaque période afin d'organiser au mieux l'accueil et l'activité des enfants.

## **VI. Relation avec les partenaires**

### *LES ECOLES*

Les échanges doivent être présents et constants pour une bonne articulation des temps scolaires et périscolaires. Le périscolaire est invité à participer chaque trimestre au conseil d'école. Nous travaillons en lien si des enfants rencontrent des difficultés et nous sommes amenés à rencontrer les familles ensemble pour trouver des solutions.

### *LES PETITES PAPILLES*

Nous avons changé de prestataire de restauration pour cette nouvelle année scolaire. La société « Les petites papilles » a son unité de production au Parc des Collines à Brunstatt-Didenheim. Plusieurs animations culinaires sont proposées tout au long de l'année.

En fonction des projets menés sur l'année, de nombreux partenaires peuvent nous rejoindre pour travailler ensemble (MJC, ludothèques et médiathèques du secteur, ...).

## **VII. Modalités d'évaluation**

**« Evaluer, c'est comprendre, éclairer l'action de façon à pouvoir décider avec justesse de la suite des événements ». (R. Legendre)**

L'évolution des enfants, l'intégration des enfants, l'application des règles de vie et les relations avec les familles sont les critères sur lesquels nous baserons notre évaluation. Différents

moyens d'évaluation seront mis en place afin de répondre à ces critères et améliorer de façon continue la prestation.

### *LES MOYENS D'EVALUATION*

#### Avec l'équipe animation :

- Travailler ensemble sur l'élaboration du projet pédagogique (partage d'expériences, d'idées, discussions autour de projets d'animation).
- Des réunions d'équipe entre chaque période avant les vacances pour évaluer l'organisation de la structure.
- Formations individuelles, analyse de la pratique.
- Recevoir des stagiaires qui seront évalués selon une grille d'évaluation.

#### Avec les enfants :

- Un bilan sera fait par les animateurs, afin de recueillir les ressentis des enfants sur les activités et d'éventuelles idées pour des animations à venir, ceci pour faciliter la libre expression, par le biais de forum et de discussion.
- Une attention constante de la part des membres de l'équipe permet de repérer les manques et besoins des enfants et dans d'autres cas, l'évolution de l'enfant au sein du groupe.

#### Avec les parents :

- Les temps d'accueil du soir permettent d'échanger avec les parents sur l'accueil périscolaire, les vacances.
- Associer les parents à la vie de la structure en organisant des temps forts (fête de fin d'année...) est aussi un bon moyen de dialoguer (si les protocoles sanitaires le permettent)
- Mise en place d'une enquête de satisfaction

